

**VALÉRIANE FRAÎCHE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**VALERIANA OFFICINALIS RECENS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Valeriana officinalis recens ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Organe souterrain frais de *Valeriana officinalis* L.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques décrits en identification.

IDENTIFICATION

Le rhizome gris-jaune à gris-brun clair est conique à cylindrique et atteint environ une longueur de 50 mm et un diamètre de 30 mm; atténué ou comprimé à la base, il possède de nombreuses racines qui le recouvrent le plus souvent entièrement; l'apex présente habituellement une cicatrice concave, laissée par les parties aériennes; les bases de tiges sont rarement présentes. La coupe longitudinale du rhizome montre une moelle lacuneuse et des cloisons transversales. Les racines sont abondantes, de même teinte que le rhizome, presque cylindriques ; leur diamètre est de 1 mm à 3 mm, leur longueur peut dépasser 100 mm; les racines latérales, filiformes et fragiles, sont peu nombreuses; la cassure est courte. Les stolons présentent des nœuds saillants séparés par des entre-nœuds striés longitudinalement, d'une longueur de 20 mm à 50 mm; leur cassure est fibreuse.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 60,0 pour cent, déterminée à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de valériane fraîche préparée à la teneur en éthanol anhydre de 55 pour cent V/V, à partir de l'organe souterrain frais de *Valeriana officinalis* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES (1038) et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-rouge.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Concentrez 5 mL de teinture mère à 2 mL et ajoutez 3 mL de solution à 100 g/L d'hydroxyde de potassium R. Lavez deux fois par 5 mL de chlorure de méthylène R. Rejetez les phases organiques. Portez la phase aqueuse au bain-marie à 40 °C pendant 10 min. Laissez refroidir. Acidifiez par l'acide chlorhydrique dilué RI. Extrayez à deux reprises par 5 mL de chlorure de méthylène R. Séchez les phases organiques sur du sulfate de sodium anhydre R. Evaporez à siccité sous pression réduite, puis reprenez le résidu par 1 mL de chlorure de méthylène R.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg de fluorescéine R et 10 µL d'aldéhyde anisique R dans 20 mL de méthanol R.

Plaque : plaque au gel de silice GF₂₅₄ pour CCM R.

Phase mobile : acide acétique glacial R, acétate d'éthyle R, hexane R (0,5:35:65 V/V/V). Préparez le mélange dans une ampoule à décantation en respectant strictement les proportions.

Dépôt : 20 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez la solution d'aldéhyde anisique R, puis chauffez à 100-105 °C pendant 10 min. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes violettes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Aldéhyde anisique : une bande d'atténuation de fluorescence (déetectable à 254 nm) Fluorescéine : une bande jaune	Une bande violette Une bande violette
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 50 pour cent V/V à 60 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,0 pour cent m/m.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.